



Mise en demeure sans avoir eu de courrier préalable

Par **jpp68**, le **09/11/2012** à **15:35**

Bonjour, rnrnJ'ai résilié mon abonnement mobile eu Août. rnMon nouvel opérateur (Free) s'occupait de la résiliation (Coriolis). rnIl restait à ma charge auprès de Coriolis les frais de désengagement. rnJe n'ai cependant jamais reçu de facture et ma banque m'a confirmé qu'aucune demande de paiement n'a été refusée. rnJ'ai reçu ce jour une mise en demeure de payer la facture (39€)+ intérêts (2,34€) + frais dénommé "Article 32" (que je ne connais pas) (11,99€). rnJe suis censé payé dans les 48 heures (!) sinon, tribunal d'après ce courrier (non recommandé je précise). rnrnComment prouver ma bonne foi, sans avoir à payer des frais (14,33€) qui me paraissent abusifs dans la mesure où je n'ai jamais rien reçu de cet opérateur, ni courrier, ni e-mail, ni appel téléphonique. rnrnCordialement.